Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260604-202619-DE

Châtillon en Vendelais
le cadre de vie

DECISION DU MAIRE 2026/19
FOURNITURE ET POSE DE STORE A LA MAISON MEDICALE

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'installer un store à la maison de santé façade sud au niveau du cabinet d'infirmiers en raison des températures élevées ;

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de la SAS PINTO et Fils, 20 rue des Français Libres, ZAC de la Guénaudière 35300 FOUGERES dans le cadre de l'installation d'un store à la maison de santé façade sud au niveau du cabinet du kinésithérapeute pour un montant de mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-dix-huit centimes HT (1 570.98€) soit mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit centimes TTC (1 885.18€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 165 « Maison de santé » article 2188.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 04/06/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)